



Recymex

La valorisation de vos ressources

Sites d'exploitation :

1. FARCENNES
2. SAINT-GHISLAIN
3. FLEURUS (versages uniquement)

Adresses :

- Rue du Dria, 56 à 6240 Farcennes
 P.L.Ghlin Baudour Sud - Rue des Roseaux 62 à 7331 Saint-Ghislain
 Route de Mellet, 171 à 6220 Fleurus

Contacts :

- Tél : 071/40.53.20
 Tél : 065/60.07.03
 Tél : 071/40.53.20

Granulats de débris de béton, mixtes et enrobés hydrocarbonés recyclés certifiés



Nos granulats recyclés sont conformes à la norme NBN EN 13242

- * Suivant fiche technique production
- Production répondant aux critères SSD
- FAR : N°2021/SSD2-A/0007
- SGH : N°2021/SSD2-A/0008

Tarif 2022

	J	F	M	A	M	J	J	A	J	A	S	O	N	D	
	Du 01/01/22 au 26/09/22						Du 27/09/22 au 31/12/22								
Horaires d'ouvertures :	06h00 - 16h30						6h30-16h								(pause de 12h à 12h30)

Valorisation en installations autorisées avec prestations techniques et suivi environnemental.

Tarif en vigueur au 01/08/2022 : tous nos prix s'établissent à la tonne HTVA.

Facturation minimum : 1 tonne

Suivant disponibilité des stocks

VERSAGE DE DECHETS INERTES

🔍 Béton

(Déchets sans classe 2)

Code déchet : 17 01 01

	Prix (€/t)
Béton non armé sans terre et sans fines	Gratuit
Béton non armé avec max 25% de sable	4,60
Béton non armé avec plus de 25% de sable	8,90
Béton non armé avec terre	13,00
Béton armé sans terre et sans fines D < 100 cm	7,10
Béton armé sans terre et sans fines 100 cm < D < 200 cm	13,50
Béton armé avec terre ou avec fines	19,00
Béton hors catégories (poteaux, hourdis, ...)	23,80
Béton cellulaire sans plâtre	69,00

🔍 Tarmac

(Déchets sans goudron)

Code déchet : 17 03 02

	Prix (€/t)
Tarmac tout venant	9,00

🔍 Mixtes

(Déchets de démolition en mélange sans classe 2)

Code déchet : 17 01 07

	Prix (€/t)
Mixtes sans fines	9,95
Mixtes avec 0 à 25 % de fines	12,95
Mixtes 25 à 50 % de fines	18,40
Mixtes > 50 % de fines	26,00

🔍 Pac Pro

Codes déchet : 17 02 01 et 17 07 95

	Prix (€/t)
Pac Pro bois	95,00
Pac Pro classe 2 (Mélange de plâtre, plastique, PVC, blocs cellulaires, ...)	250,00
Pac Pro souches (sans terre)	55,00

🔍 Regroupement asbeste-ciment

(A la pièce)

Code déchet : 17 06 05

	Prix (€)
Petit sac asbeste	17,00
Big bag asbeste	240,00
Dépôt bag asbeste	255,00
Container asbeste	1.560

🔍 CRT (Centre de Regroupement de Terres excavées)

(Acceptation suivant AGW du 05-07-2018 par lot)

Code déchet : 17 05 04

Lot < 20m³ : sans traçabilité Waltherre et sans analyse (Type V)	Prix (€/t)	
	Farciennes	Saint-Ghislain
Terre de déblais avec max 5% de débris de construction	26,00	28,00

Lot > 20m³ : avec traçabilité Waltherre	Prix (€/t)	
	Farciennes	Saint-Ghislain
Terre de déblais avec max 5% de débris de construction	I - II 15,90	15,00
Terre de déblais avec max 5% de débris de construction	III 17,30	16,00
Terre de déblais avec max 5% de débris de construction	IV 21,00	27,10
Terre de déblais avec max 5% de débris de construction	V 33,70	35,70

Suppléments aux versages :

- > Pour les terres, si présence de 5 à 25% de déchets inertes, supplément pour traitement : 3,10 €/t
- > Pour les déchets inertes, si présence d'éléments exogènes, prestations de tri : 250 €/t pour tri + évacuation

Tarif valable sous réserve d'éventuelles modifications des conditions d'exploiter - voir conditions générales au verso

Offres ou soumissions : Service Commercial : 0471/33.07.53 - Service Opérationnel : 0473/34.04.21 - info@recymex.be

Plan d'accès disponible sur simple demande ou sur notre site internet www.recymex.be

VENTE DE RECYCLES/PRODUITS NATURELS

🔍 Granulats Béton

(Qualité Qualiroutes CE 2+)

		Prix (€/t)
Graves de préscalpage béton*	0/8	1,60
Graves de débris béton	0/20	7,90
Graves de débris béton	0/31,5	7,90
Graves de débris béton	0/63	8,50
Gravillons de débris béton	20/31,5	9,00
Gravillons de débris béton	31,5/63	8,50

*CE4

🔍 Granulats hydrocarbonés

		Prix (€/t)
Graves d'enrobés hydrocarbonés	0/20	4,40
Graves d'enrobés hydrocarbonés	0/31,5	4,40

🔍 Granulats Mixtes - Béton

(Qualité CE/CE2+)

		Prix (€/t)
Graves de débris mixtes - béton	0/31,5	5,70
Graves de débris mixtes - béton	0/63	6,30
Gravillons de débris mixtes - béton	31,5/63	8,20

🔍 Granulats Mixtes

(Qualité CE/CE2+)

		Prix (€/t)
Graves de préscalpage mixtes*	0/8	1,00
Graves de débris mixtes	0/31,5	3,60
Graves de débris mixtes	0/63	4,20
Gravillons de débris mixtes	31,5/63	6,60

🔍 Granulats lavés

Uniquement disponible sur le site de Sain-Ghislain	Prix (€/t)	
	Mixte	Béton
Sables lavés	0/4 4,15	4,75
Gravillons lavés	4/20 10,50	14,70
Gravillons lavés	20/31,5 10,50	14,70
Autres calibres		Sur demande

🔍 Produit naturel

	Prix (€/t)	
	Farciennes	Saint-Ghislain
Sable maçon tamisé	0/2 12,90	16,65
Pierres naturelles calcaires	6/14 19,95	-

🔍 Grave Teracalco

(Grave de préscalpage CaO)

		Prix (€/t)	Code déchet : 17 01 03
Teracalco 40	0/40	3,00	

🔍 Terres végétalisées

(Avec traçabilité Waltherre si lot > 20m³)

	Code déchet : 17 05 04	Prix (€/t)
Terre végétale type I-II-III		15,00



Recymex

La valorisation de vos ressources

Site d'exploitation :
SAINT-GHISLAIN - SGH

Adresse :
P.I.Ghlin Baudour Sud - Rue des Roseaux 62 à 7331 Saint-Ghislain

Tél / Mail :
Tél : 065/60.07.03 - saint-ghislain@recymex.be

* Granulats de débris de béton, mixtes et enrobés hydrocarbonés recyclés certifiés



Nos granulats recyclés sont conformes à la norme NBN EN 13242

Production répondant aux critères SSD
SGH : N°2021/SSD2-A/0008

Saint-Ghislain - Tarif centrale à graves recyclées stabilisées 2022

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Du 01/01/22 au 26/09/22									Du 27/09/22 au 31/12/22		
Horaires d'ouvertures : 06h00 à 15h00									6h30-15h		
Avec pause de 12h00 à 12h30											

Tarif en vigueur au 01/08/2022 : tous nos prix s'établissent à la tonne HTVA.

Facturation minimum : 1 tonne

VENTE GRAVE BÉTON CIMENT (GBC)

Grave béton ciment (GBC)

(Type I : au départ d'une grave de débris béton 0/20* mm)

(Type II : au départ d'une grave de débris béton 0/31,5* mm)

Prix €/t

Grave béton ciment 50 kg/m ³ type II (ou I sur commande)	16,30
Grave béton ciment 100 kg/m ³ type II (ou I sur commande)	20,80
Grave béton ciment 150 kg/m ³ type II (ou I sur commande)	25,30
Grave béton ciment 200 kg/m ³ type II (ou I sur commande)	29,80
Grave béton ciment 250 kg/m ³ type II (ou I sur commande)	34,40
Grave béton ciment 300 kg/m ³ type II (ou I sur commande)	38,80
Grave béton ciment 350 kg/m ³ type II (ou I sur commande)	43,30

Grave béton tarmac ciment (GBTC)

(Type I : au départ d'une grave de débris béton et hydrocarboné 0/20* mm)

(Type II : au départ d'une grave de débris béton et hydrocarboné 0/31,5* mm)

Prix €/t

Grave béton tarmac ciment type II A (ou I A sur commande) 2,5 %	14,70
Grave béton tarmac ciment type II A (ou I A sur commande) 3 %	16,20
Grave béton tarmac ciment type II A (ou I A sur commande) 4 %	19,20
Grave béton tarmac ciment type II A (ou I A sur commande) 5 %	22,20

Livraison

Nos camions doivent être déchargés endéans les 15 minutes suivant leur arrivée sur chantier. Toute attente sera facturée en sus.



RAPPELS IMPORTANTS

La benne du camion doit être PROPRE

Les produits doivent être protégés de toute dessiccation ou d'ajout d'eau pendant le transport

Mise en œuvre proscrite en cas de gel, d'intempéries ou fortes chaleurs

La mise en œuvre doit être terminée dans les deux heures à partir de l'heure indiquée sur le bordereau de livraison



Conditions Générales de vente :

Par le fait du versage de déchets ou l'enlèvement de fournitures, le client reconnaît formellement avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepter sans réserve. Nos conditions ne pourront jamais, sauf accord de notre part, être modifiées ou abrogées. Elles s'imposent aux clients et à leurs sous-traitants éventuels.

- Tous nos prix s'entendent hors T.V.A. à la tonne ou m³ chargé et/ou versé en nos centres de recyclage. Le prix est déterminé par l'application du tarif en vigueur au moment du versage ou du chargement. Le client reconnaît avoir pu prendre connaissance du tarif préalablement au versage ou au chargement, étant entendu que le chauffeur reste responsable de la propreté de sa benne. Toutes nos offres de prix sont faites en fonction des présentes conditions, qui font la loi des parties. Les offres sont faites sans engagement de durée, nos prix étant susceptibles de variation suivant les contraintes techniques et réglementaires.
- Tout impôt, taxe ou autre somme à payer par la S.A. RECYMEX en application de la législation et de la réglementation, à l'occasion ou du fait du versage ou du chargement, est à charge du client. Ces sommes peuvent être réclamées, même après paiement du prix, selon les formalités prévues pour le paiement de ce dernier. L'inconstitutionnalité ou l'illégalité éventuelle de la législation ou de la réglementation en vertu desquelles le paiement est réclamé ne peut être opposée par le client pour faire obstacle au paiement.
- Le versage de matériaux de catégories différentes, mélangés dans un chargement, ainsi que la dimension du plus grand bloc du chargement entraîne l'application du tarif le plus élevé à tout le chargement.
- La S.A. RECYMEX peut refuser le versage d'un déchet non conforme à la législation en vigueur au moment du versage sans que le client puisse prétendre à des indemnités.
- Le client est seul responsable de ses déchets, même après versage. Par le fait du versage, il déclare connaître la situation administrative exacte de la S.A. RECYMEX et l'étendue de ses autorisations. Les marchandises, même expédiées franco, voyagent aux risques et périls du destinataire.
- La signature du bordereau de versage ou le dépôt des déchets entraîne son plein accord sur, notamment, le produit, la quantité, le prix ainsi que l'engagement de conformité des matériaux inertes suivant les textes légaux en vigueur (AGW du 07/10/10 et AGW du 14/06/01). Dans le cas contraire, constaté lors du versage, le rechargement par nos soins est facturé au montant forfaitaire de 250 euros.
- Nos granulats recyclés sont conformes à la norme NBN EN 13242. Nos graves stabilisées sont fabriquées à base de ciment CEM III/B 42,5 N LA HSR.
- Toute prestation de la S.A. RECYMEX est payable au comptant ou, après accord avec la comptabilité, à 30 jours, date de facture. L'exploitant se réserve le droit de réclamer au client le versement d'un acompte, à titre de garantie, avant tout versage ou chargement. Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité de 20% du montant de la facture, avec un minimum de 125 euros et l'application d'intérêts de retard de 15% l'an, de plus le versage et la vente de matériaux lui seront refusés jusqu'au parfait règlement des montants dus.
- Pour être opposable à la S.A. RECYMEX, toute réclamation devra être introduite par envoi recommandé, dans un délai de 8 jours calendrier, comptant à partir de la date de réception des fournitures ou prestations, et dans tous les cas, avant mise en œuvre par le client.
- Nos prix sont révisibles à tout moment sans préavis. Le changement d'une ou de plusieurs conditions ci-dessus énumérées n'entraîne aucune modification aux autres conditions qui restent de stricte application.
- Pour tout litige, seules les Juridictions de Namur sont compétentes.

Tarif valable sous réserve d'éventuelles modifications des conditions d'exploiter

Offres ou soumissions : Service Commercial tél : 0471/86 07 03 - 081/ 23 43 46 - Service Opérationnel tél : 0475/ 95 33 30 - 065/ 60 07 03

Plan d'accès disponible sur simple demande ou sur notre site internet www.recymex.be

Siège Social : P.I. Ghlin Baudour Sud - Rue des Roseaux 62
7331 Saint-Ghislain
Ouvert du lundi au vendredi 07h30 à 12h00 et 12h30 à 16h00

Site de Production : P.I. Ghlin Baudour Sud - Rue des Roseaux 62
7331 Saint-Ghislain
TVA : BE 0456 821 795

CONDITIONS GENERALES

Par le fait du déchargement de déchets ou l'enlèvement de fournitures, le client reconnaît formellement avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepter sans réserve. Nos conditions ne pourront jamais, sauf accord de notre part, être modifiées ou abrogées. Elles s'imposeront aux clients et à leurs sous-traitants éventuels.

1. Tous nos prix s'entendent hors T.V.A. à la tonne chargée et/ou déchargée en nos centres de recyclage. Le prix est déterminé par l'application du tarif en vigueur au moment du déchargement ou du chargement. Le client reconnaît avoir pu prendre connaissance du tarif préalablement au déchargement ou au chargement, étant entendu que le chauffeur reste responsable de la propreté de sa benne. Toutes nos offres de prix sont faites en fonction des présentes conditions, qui font la loi des parties. Les offres sont faites sans engagement de durée, nos prix étant susceptibles de variation suivant les contraintes techniques et réglementaires.
2. Tout impôt, taxe ou autre somme à payer par la S.A. RECYMEX en application de la législation et de la réglementation, à l'occasion ou du fait du déchargement ou du chargement, est à charge du client. Ces sommes peuvent être réclamées, même après paiement du prix, selon les formalités prévues pour le paiement de ce dernier. L'inconstitutionnalité ou l'illégalité éventuelle de la législation ou de la réglementation en vertu desquelles le paiement est réclamé ne peut être opposée par le client pour faire obstacle au paiement.
3. Le déchargement de matériaux de catégories différentes, mélangés dans un chargement, ainsi que la dimension du plus grand bloc du chargement entraîne l'application du tarif le plus élevé à tout le chargement.
4. La S.A. RECYMEX peut refuser le déchargement d'un déchet non conforme à la législation en vigueur au moment du déchargement sans que le client puisse prétendre à des indemnités.
5. Le client est seul responsable de ses déchets, même après déchargement. Par le fait du déchargement, il déclare connaître la situation administrative exacte de la S.A. RECYMEX et l'étendue de ses autorisations. Les marchandises, même expédiées franco, voyagent aux risques et périls du destinataire.
6. La signature du bordereau de déchargement ou le dépôt des déchets entraîne son plein accord sur, notamment, le produit, la quantité, le prix ainsi que l'engagement de conformité des matériaux inertes suivant les textes légaux en vigueur (AGW du 07/10/10, AGW du 05/07/2018 et AGW du 28/02/2019 End of Waste). Dans le cas contraire, constaté lors du déchargement, le rechargement par nos soins est facturé au montant forfaitaire de 250 euros.
7. Nos granulats recyclés sont conformes à la norme NBN EN 13242. Nos graves stabilisées sont fabriquées à base de ciment CEMIII/B 42,5 NLA HSR
8. La S.A. RECYMEX se réserve le droit d'effectuer un contrôle environnemental sur tous les déchargements. Les résultats d'analyses des prélèvements réalisés sur tas foisonnés en conformité avec le GRGT sur nos sites priment sur toutes autres analyses réalisées sur chantier. En cas de contestation, une contre-analyse contradictoire (à charge du client) est autorisée sur le lot dans un délai de max 8 jours après notification. En cas de non-conformité du lot, tel qu'exigé dans l'AGW du 05/07/2018, l'ASBL Walterre sera informée et une proposition de gestion du lot incriminé en conformité avec la législation sera faite au client.
9. Toute prestation de la S.A. RECYMEX est payable au comptant ou, après accord avec la comptabilité, à 30 jours, date de facture. L'exploitant se réserve le droit de réclamer au client le versement d'un acompte, à titre de garantie, avant tout déchargement ou chargement. Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité de 20% du montant de la facture, avec un minimum de 125 euros et l'application d'intérêts de retard de 15% l'an, de plus le déchargement et la vente de matériaux lui seront refusés jusqu'au parfait règlement des montants dus.
10. Pour être opposable à la S.A. RECYMEX, toute réclamation devra être introduite par envoi recommandé, dans un délai de 8 jours calendaires, comptant à partir de la date de réception des fournitures ou prestations et, dans tous les cas, avant mise en œuvre par le client.
11. Nos prix sont révisables à tout moment sans préavis. Le changement d'une ou de plusieurs conditions ci-dessus énumérées n'entraîne aucune modification aux autres conditions qui restent de stricte application.
12. Pour tout litige, seules les Juridictions de Namur sont compétentes.
13. Toutes circonstances raisonnablement imprévisibles lors du dépôt de l'offre et inévitables, qui rendraient l'exécution du contrat plus difficile ou plus onéreuse sur un plan financier ou autre au-delà des prévisions normales, seront considérées comme des cas de force majeure. Elles nous fondent à demander la révision ou la résiliation du contrat. Si ces circonstances sont de nature à entraîner une interruption des déchargements de déchets ou enlèvements de fourniture, le délai d'exécution est suspendu de plein droit pour la durée d'interruption, augmentée du laps de temps nécessaire à la remise en route du chantier.
14. Nous rassemblons et traitons les données à caractère personnel reçues de votre part en vue de l'exécution du contrat, de la gestion des clients, de la comptabilité et d'activités de marketing direct. Les fondements juridiques sont l'exécution du contrat, le respect des obligations légales et réglementaires et/ou l'intérêt légitime. Le responsable de traitement est S.A. RECYMEX, Rue des Roseaux, 62 à 7331 Saint-Ghislain. Ces données à caractère personnel ne seront transmises à des personnes chargées du traitement, des destinataires et/ou des tiers que dans la mesure rendue indispensable aux finalités du traitement, telles que mentionnées ci-dessus. Le client est responsable de l'exactitude des données à caractère personnel qu'il nous transmet, et s'engage à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données vis-à-vis des personnes dont il nous a transmis les données à caractère personnel, ainsi qu'en ce qui concerne toutes les éventuelles données à caractère personnel qu'il recevrait de notre part et de nos collaborateurs. Le client confirme qu'il a été suffisamment informé quant au traitement de ses données à caractère personnel et à ses droits en matière de regard, de rectification, de suppression et d'opposition.